

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-REARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

Etaient Présents 55 titulaires, 4 suppléants, 7 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, Daniel LACRAMPE, Chantal LECOMTE, Patrick MAILLET, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE,

Suppléants : Jérôme BOURGUINAT suppléant de Jacques CAZAURANG, Patrick DRILHOLE suppléant de Rose Elisabeth LOPEZ, Lauriane TRESSERRE suppléante de Gérard LEPRETRE, Loïc LUNION suppléant de Aurore GUEBARA

Pouvoirs : Fabienne TOUVARD à Fabienne MENE-SAFFRANE, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, André LABARTHE à Laurence DUPRIEZ, Martine LARROUCAU à Jean CONTOU CARRERE, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Absents : Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Philippe SANSAMAT, Jean-Maurice CABANNES, Jean-Luc MARLE, Alain QUINTANA, Marie Annie FOURNIER, Jacques MARQUÈZE,

RAPPORT N° 31-200910-ENV-

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DU SERVICE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES Ménagères

M. CASABONNE rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D2224-1 à D2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Il est public et permet d'informer les usagers du service. Il sera disponible en téléchargement sur le site internet du service et de la Communauté de Communes.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes membres de leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ci-annexé,
- **AUTORISE** le Président à adresser le présent rapport au Maire de chacune des communes membres, afin que celui-ci en fasse la communication auprès de son Conseil municipal.
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 septembre 2020

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY

Préambule

Conformément au code général des collectivités territoriales, article D2224-1 et suivants, modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation de présenter « un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Le rapport permet de répondre à deux objectifs, qui sont :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement, la qualité du service, et ainsi favoriser la prise de conscience des enjeux de la prévention et du tri des déchets, de l'économie circulaire, mais également de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets

Pour la CCHB, ce rapport peut aussi être un élément qui illustre l'intégration de sa politique « déchets » dans la politique « développement durable », et à ce titre permettre l'optimisation du fonctionnement et du coût du service de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

En application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, ce rapport sera transmis aux communes membres de la CCHB et il sera mis à disposition du public :

- au siège de la CCHB, 12 place de Jaca à OLORON SAINTE MARIE
- au siège du SICTOM, 1 rue du Pic d'Ayous à OLORON SAINTE MARIE (Pôle Technique Intercommunal, site de l'ancienne caserne des pompiers)
- sur www.sictom-hautbearn.com
- sur www.hautbearn.fr

**Document intégral (57 pages)
consultable sur le site internet
du SICTOM :**

<http://www.sictom-hautbearn.com/le-sictom/budget-et-rapports-dactivite/>

Objectifs stratégiques	Actions possibles	Gisements d'évitement	Atouts, Opportunités / Faiblesses, Menaces
Territoire d'exception et de protection du cadre de vie des usagers	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la gestion de proximité des biodéchets <ul style="list-style-type: none"> - Compostage domestique, paillage - Compostage collectif - Développer le broyage à domicile - Sensibiliser au zero phyto - Former les usagers à toutes formes de valorisation de d. verts • Développer la valorisation de la matière organique <ul style="list-style-type: none"> - Collecte spécifique des biodéchets • Lutter contre le gaspillage alimentaire <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser aux achats responsables (circuit court, vrac...) - Sensibiliser à l'utilisation des restes • Concours Famille zéro déchet <ul style="list-style-type: none"> - Annuaire zero déchet 	Biodéchets Déchets verts	<ul style="list-style-type: none"> - Formation compostage car demandes régulières de composteurs - Plateforme de broyage - Redevance spéciale - Projets en cours : Oprévert, méthanisation - Plateforme de compostage de la ville / Compostage à la ferme - Quantification du gaspillage alimentaire sur 19 cantines - Nombreux producteurs locaux, AMAP - 3 magasins de vrac sur Oloron - Nombreux marchés - 1 association « Environnement » / Projet Maison de l'Environnement - Pas de site de traitement des biodéchets en régie - Usagers avec des pratiques anciennes (brulage, préjugés sur le paillage...) - Gros producteurs de biodéchets (restaurations collectives, supermarchés)
Faire de notre territoire un territoire pilote de la réparation et du réemploi	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le réemploi <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les usagers - Développer des zones de réemploi en déchèterie... - Développer les partenariats avec les professionnels • Développer la réparation <ul style="list-style-type: none"> - Développer les partenariats avec CCI... - Annuaire de la réparation 	Biens d'équipements (électroménagers, meubles, etc...) Textiles	<ul style="list-style-type: none"> - Elus Relais, Commission « Déchets » - 8 déchèteries de proximité - Recycléco, Ding Fring, associations caritatives sur le territoire, Emmaus - Projet Recyclerie - Les éco-organismes partenaires - Tendance nationale au zero déchet - Territoire étendu - Déchèteries trop petites pour installation de zones de réemploi - Evolution des pratiques
Territoire de la maîtrise des couts de traitement	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les couts de traitement des DMA <ul style="list-style-type: none"> - Développer une collecte spécifique des papiers/cartons - Sensibiliser les professionnels à l'utilisation du CdT pro - Sensibiliser les professionnels du BTP à l'utilisation du site à gravats - Appliquer la RS à l'ensemble des professionnels • Maîtriser les couts de traitement des OMR <ul style="list-style-type: none"> - Développer la collecte du verre : collecte ponctuelle, remaillage des PAV - Collecte spécifique du verre des professionnels - Réduction de la fréquence de collecte • Maîtriser les couts de traitement en déchèterie <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'utilisation de badge d'accès 	Cartons Papiers Verre Gravats	<ul style="list-style-type: none"> - Site à gravats - Redevance spéciale - Collecte en point de regroupement - 1 centre de tri professionnel sur le territoire - 1 station de ski labellisée - Collecte en point de regroupement - 2 stations de ski en zone de montagne

Annexe 3

Plan actions PLPDMA

Annexe 4

Règlement de collecte

Annexe 5

Délibération